



Monsieur Vincent Denby-Wilkes
Liste « Saint-Briac ensemble »
saint-briac@wanadoo.fr

Dinard, le 2 février 2020

Objet : votre engagement en faveur des déplacements à vélo sur votre commune et sur la communauté de communes Côte d'Emeraude

Monsieur Denby-Wilkes,

Vous avez fait connaître votre intention de diriger une liste aux prochaines élections municipales à Saint-Briac. Dans votre mandat, vous aurez à faire des propositions concernant les déplacements à vélo et vous serez impliqué dans leur mise en œuvre sur votre commune et peut-être aussi sur la communauté de communes de la Côte d'Emeraude (CCCE).

Vous n'êtes pas sans connaître le « Plan Vélo et Mobilités Actives » mis en place par le gouvernement le 14 septembre 2018. Pour rappel, l'objectif de ce plan est de **tripler la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %**. Plus récemment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2019. Elle reconnaît **le vélo comme un mode de transport à part entière**.

Dans ce contexte nouveau, le développement et la promotion des déplacements à vélo au quotidien deviennent une nécessité urgente compte tenu du retard pris dans ce domaine à l'échelle de la CCCE.

Notre association « Dinard Émeraude à Vélo » souhaiterait donc connaître votre engagement en tant que candidat aux élections municipales de Saint-Briac pour assurer que les objectifs du Plan Vélo national et de la Loi d'Orientation des Mobilités seront atteints.

Pour cela, nous avons décidé de soumettre à chacune des listes de candidats dans les neuf communes de la CCCE, une « charte Vélo » qui réunit douze propositions (voir ci-dessous).

Nous aimerions connaître le point de vue de votre liste sur chacune de ces propositions et nous vous encourageons à communiquer sur ce thème lors de votre campagne. A la suite de chacun des 12 points de la charte, vous disposez d'un espace libre vous permettant de préciser les actions que vous réaliserez en faveur des cyclistes accompagnées d'un échéancier.

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Émeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

La pertinence de vos réponses sera appréciée en fonction de votre engagement sur les 12 points de cette charte et des autres propositions que vous auriez mentionnées.

Nous attendons votre réponse au plus tard le 21 février 2020 et vous remercions à l'avance de l'envoyer sous la forme d'un fichier informatique (de préférence aux formats pdf ou word) à l'adresse e-mail suivante: info@emeraude-velo.fr.

De notre côté, nous communiquerons les résultats de notre analyse et les positions de chaque liste sur la charte que nous proposons.

Bien évidemment, nous traiterons chaque liste en totale transparence et impartialité.

Vous souhaitant une bonne campagne, nous vous adressons, Monsieur Denby-Wilkes, nos sincères salutations.



Bruno Caline

Président de « Dinard Emeraude à Vélo »

Charte vélo des élections municipales 2020

Préambule

Afin de développer l'usage quotidien du vélo quel que soit l'âge des cyclistes, il est essentiel de réaliser des aménagements cyclables qui apportent **confort et sécurité aux cyclistes** et qui assurent une **cohabitation bienveillante** avec les autres usagers (voiture, camion, transport en commun, personne à mobilité réduite, piéton).

La mise en place d'aménagements cyclables requiert un véritable savoir-faire qui n'existe pas sur notre territoire. Il est donc nécessaire de s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre ailleurs et de suivre les recommandations du CEREMA.

Nous insistons sur la nécessité de faire connaître par une communication efficace les évolutions récentes de la réglementation impactant les déplacements à vélo afin d'inviter chacun des usagers aux changements de comportements qui découlent de ces évolutions.

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

12 propositions destinées aux listes pour les élections municipales de la commune de Saint-Briac-sur-Mer

Améliorer la sécurité et la sûreté des déplacements à vélo

1. Augmenter le kilométrage des voies cyclables, en privilégiant partout où elles sont réalisables, des pistes cyclables.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Nous continuerons de développer les aménagements cyclables de toutes natures en privilégiant les voies vertes qui consomment moins d'espace et sont donc plus en cohérence avec notre politique de limitation des espaces artificialisés. En outre l'étroitesse des emprises de voirie à Saint Briac impose ce choix. Cette question de l'étroitesse a conduit à accompagner les actions favorables à l'utilisation du vélo par une mise en zone 30kmh de l'intégralité du territoire aggloméré de Saint Briac depuis 2016; ainsi les vélos comme les piétons sont prioritaires partout. Pour accompagner cela, nous disposons de radars pédagogiques qui sont déplacés tous les quinze jours dans les différentes rues et sont bien sûr réglés sur 30kmh, avec un affichage de la vitesse mesurée et des messages incitant à lever le pied.

En outre nous multiplions les parkings à vélos, nous en avons posé 350 et nous poursuivons notamment dans tous les lieux fréquentés.

Notre calendrier :

-en 2020 achat de nouveaux radars pédagogiques pour accentuer la sensibilisation au respect de la vitesse en zone 30kmh

-en 2020, nouvelles implantations de parkings vélos notamment place du centre, à la Houle, au Béchet et à la Salinette

-en 2020, lancement du Plan de Déplacement Etablissements Scolaires et du deuxième plan de mobilité douce de Saint Briac, après le 1^{er} qui s'achève en mars 2020

-en 2020 augmentation du nombre de stationnements vélos couverts à l'école

-en 2021 validation du PDES et du 2^{ème} plan de mobilité douce

-en 2021 ouverture de la voie verte entre Saint Briac et Longchamp avec la CCCE

-en 2021 ouverture de la voie verte sur le boulevard de la Houle depuis le Balcon d'Emeraude jusqu'au golf

-en 2021 ouverture de la voie verte entre l'arche du Châtelet et le pont de Lancieux avec la CCCE

-en 2022, ouverture de la voie verte de franchissement du pont de Lancieux avec la CCCE

-de 2020 à 2025, développement des interconnexions entre les différents cheminements doux avec notamment sécurisation des traversées des carrefours les plus compliqués

-en 2025 ouverture de la voie verte allant du pont de Lancieux à Cap Emeraude avec la CCCE.

Les autres actions seront dépendantes du

.....

2. Améliorer l'offre de stationnement de type arceaux pour les vélos près des commerces, des établissements publics et des lieux de loisirs (plages, stade, camping, golf, ...). Aménager des parkings à vélo sur la chaussée en amont des passages piétons comme recommandé par le Plan Vélo (annexe 1). Organiser régulièrement des opérations de marquage des vélos (par ex. de type Bicycode) afin de réduire les risques de vol.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

Entre 2015 et 2019 nous avons multiplié les installations de stationnements vélos qui ont été portés à quatre cents (soit le double de ce qui est installé à Dinard, selon les chiffres donnés par l'association Dinard Emeraude à Vélo). Entre 2020 et 2026, nous visons dans une première étape à en installer cent de plus dans tous les sites qui accueillent du public et dont certains ne sont pas encore suffisamment équipés. Nous prévoyons d'en installer cent supplémentaires une fois les nouveaux équipements collectifs réalisés, comme le Centre Sport et Détente, comme la Vigie, comme le nouveau Pôle Santé étendu. Il y aura donc chaque année de nouveaux stationnements vélos installés pour atteindre vraisemblablement six cent places de stationnement vélo.

.....

3. Sécuriser l'accès des cyclistes aux écoles et assurer des parkings à vélos couverts aux élèves.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Nous avons commencé à augmenter les stationnements vélo à l'école et à les mettre sous un auvent ; ils sont donc couverts ; nous en doublerons le nombre durant l'été 2020 pour que tout soit prêt à la rentrée de septembre ; puis nous en augmenterons le nombre au fur et à mesure des nouveaux besoins.

Le Plan de Déplacement Etablissements Scolaires sera engagé à la rentrée scolaire 2020 et validé en 2021. Les préconisations seront mises en œuvre dans la foulée. Ce PDES associera les deux écoles et leurs équipes pédagogiques, les parents des deux écoles, des habitants volontaires, les associations et les élus. Il donnera lieu à des échanges avec les écoliers. il permettra notamment d'identifier les adaptations de voirie nécessaires à sa mise en œuvre.

.....

4- Sensibiliser les jeunes et leurs parents à l'usage du vélo pendant leur scolarité. Créer des supports pédagogiques attractifs de type bande dessinée ou quizz.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Nous préparerons à partir de septembre 2020 un Plan de Déplacement Etablissements Scolaires (PDES) en visant qu'il soit opérationnel en 2021 ; ce travail associera les équipes pédagogiques, les parents d'élèves, des habitants volontaires, les associations et la commune. Cette démarche permettra une sensibilisation de tous notamment aux bonnes conditions de l'usage du vélo et conduira à des décisions en matière d'éducation et de sensibilisation avec en particulier des supports pédagogiques.

.....

Veiller à la cohérence des voies cyclables

5. Créer en collaboration avec «Dinard Emeraude à Vélo» un schéma directeur des voies cyclables sur votre commune au sein d'un plan général de mobilité incluant tous les types de déplacement.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Nous préparons un deuxième plan de mobilité douce qui va inclure les chemins piétons et vélos ; ce plan visera notamment les interconnexions entre les différents tronçons, les points délicats de franchissement notamment dans les carrefours, les points de contrainte et notamment les zones les plus étroites avec rétrécissements. Ce deuxième plan sera validé en 2021 pour mise en œuvre immédiate selon les étapes qui seront proposées. Ce plan sera établi dans le cadre d'une concertation associant les habitants volontaires, les commerçants, les associations, les élus et la communauté de communes qui joue un rôle majeur au travers de son programme de mobilité.

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

.....
6. Relier les voies cyclables de votre commune avec celles de la CCCE, en particulier les voies douces existantes ou en projet (Voie Verte Dinard – Dinan, future voie douce dans le bois de Ponthual le long de la D168).

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Nous avons prévu dans notre programme publié le 17 janvier 2020 de mettre parmi les priorités de la CCCE d'une part l'interconnexion entre les voies vertes des communes, d'autre par les voies vertes nécessaires pour permettre de relier les communes par cheminements doux aux principaux lieux d'activités de la CCCE et notamment pour Saint Briac le franchissement du pont de Lancieux (avec ouverture effective en 2022) et la création d'une voie verte allant du pont de Lancieux jusqu'à Cap Emeraude (avec ouverture effective en 2025). La commune s'associera étroitement avec la CCCE pour conduire ces opérations.

.....
7. Accélérer la mise en place d'un aménagement cyclable sécurisé permettant aux cyclistes de se rendre à Lancieux en empruntant le pont sur le Frémur de la D786.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Nous avons inscrit dans notre programme publié le 17 janvier 2020 ce point du pont de Lancieux qui est pour nous prioritaire et qui devra être complété par la sécurisation par le département d'Ille et Vilaine du carrefour qui permet l'accès au pont de Lancieux depuis Saint Briac. Ce franchissement doit être associé à la création d'une voie verte qui ira du pont de Lancieux jusqu'à Cap Emeraude.

.....

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-vélo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*

Rendre l'usage du vélo plus simple

8. Créer des zones 30 incluant des aménagements cyclables, des zones de rencontre, des aires piétonnes accessibles aux cyclistes, des impasses débouchantes, y compris dans les hameaux. Poursuivre la mise en sens unique de certaines rues et généraliser les doubles-sens cyclables dans les rues à sens unique pour les voitures. Mettre en place sur les trottoirs des panneaux pédagogiques destinés à informer tous les usagers des règles de circulation associées à la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Saint Briac a mis en place une zone 30kmh sur l'intégralité de son territoire urbanisé. La signalétique est déjà très fortement présente et l'ajout de trop de panneaux rendra les panneaux de fait « non visibles ». Nous avons déjà opéré une rationalisation des panneaux. Il faudra la compléter par des indications nouvelles relatives à la zone 30 dans plusieurs endroits sensibles.

Nous avons acquis des radars pédagogiques déplacés très régulièrement et qui peuvent comporter des phrases variées sur le rappel des priorités. Nous prévoyons de doubler le nombre de radars pédagogiques mobiles qui constituent une bonne façon de rappeler les règles, sous réserve qu'ils tournent régulièrement dans la commune.

Les voies vertes seront privilégiées et étendues avec des mentions « roulez au pas » pour les vélos, les vélos souhaitant rouler rapidement allant sur la chaussée elle-même limitée à 30kmh.

Investir dans les déplacements cyclables

9. Consacrer 10 % du budget voirie de la commune au développement et à l'entretien des voies cyclables et équipements destinés aux cyclistes. Créer dans le magazine d'informations municipales une rubrique précisant les dépenses consacrées aux aménagements cyclables. Proposer une subvention municipale (de 100 € à 400 € selon le quotient familial) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

La question pour nous n'est pas un pourcentage de budget mais des décisions à prendre, en fonction des constats effectués. Le journal municipal, comme il le fait déjà, continuera d'informer sur l'avancement des travaux, l'ouverture des tronçons, la sensibilisation aux déplacements doux, les règles de prudence.

L'incitation majeure est de double nature : avoir des espaces sécurisés, avoir des stationnements dédiés. C'est le sens de notre démarche qui sera accentuée en direction de toutes les générations et complétée par les équipements nécessaires pour ceux qui ne vont pas en vélos, en particulier les déposes minute pour les personnes âgées et les stationnements dédiés pour les personnes handicapées.

Dialoguer

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)

10. Désigner un(e) délégué(e) vélo au sein de la municipalité qui supervisera la création puis la mise en œuvre des aménagements cyclables et créer une commission mobilité au sein du conseil municipal regroupant les associations d'usagers et la Police Municipale.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

La démarche associera tous les acteurs de la commune et pas seulement le conseil municipal. Il y aura les habitants, les associations, les commerçants, les élus, la police municipale, la CCCE. Le groupe de travail mobilité et déplacement sera présidé par un adjoint qui aura la responsabilité de la mise en œuvre et celle de réunir le groupe de travail pour le suivi.

.....

11. Dans le cas où un représentant de votre liste siègerait au conseil communautaire de la CCCE, faire en sorte qu'il favorise les rencontres régulières avec «Dinard Emeraude à Vélo» pour tous les aménagements de voirie qui relèvent de la compétence de la CCCE.

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Au sein de la CCCE, nous proposerons une écoute des associations qui pourront être invitées dans les commissions ayant à traiter de ces sujets. Le sujet majeur reste le choix par la CCCE d'un programme mobilité ambitieux portant tout particulièrement sur les mobilités douces, puis sa mise en œuvre avec donc une programmation financière de moyen terme et des décisions budgétaires annuelles.

.....

12. Consulter régulièrement (minimum une fois par trimestre) et de préférence sur le terrain, «Dinard Emeraude à Vélo» afin de recueillir et de prendre en compte l'avis des cyclistes pour tous les aménagements cyclables de la commune (entretien des aménagements existants, projets immédiats, projets futurs).

Vos propositions d'actions prioritaires avec échéancier :

Le groupe de travail du deuxième plan de mobilité de Saint Briac définira son propre rythme de travail et ses échéanciers. Les associations seront membres de ce groupe de travail, comme le seront les habitants, les commerçants, la CCCE, les élus. Le rythme des réunions sera choisi par le groupe de travail.

.....

Bon pour soi, les autres et la planète : je choisis la bicyclette

*Dinard Emeraude à Vélo – COSEC, 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard e-mail : info@emeraude-velo.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Saint-Malo (N° W354003752)*